



Bruges

Mesdames, Messieurs les artisans et
commerçants

Bruges le 03 Juillet 2026,

Affaire suivie par : Emilie ARTAUD – référente manifestations publiques
e.artaud@mairie-bruges.fr – 05.56.16.80.64

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le traditionnel marché de Noël de Bruges aura lieu du vendredi 11 au dimanche 13 décembre 2026 sur l'esplanade Charles de Gaulle à Bruges. Les horaires d'ouverture du marché seront :

Vendredi 11 décembre de 15h à 20h
Samedi 12 et dimanche 13 décembre de 10h à 20h

Votre participation vous engagera à être présent.e les 3 jours. Les stands devront en effet impérativement être ouverts sur toute la durée du marché. L'installation se fera à partir de 9h le vendredi et le démontage le dimanche à partir de 20h

Si votre candidature est retenue, un chèque de participation de 189 euros* à l'ordre de « Manifestations Publiques et Sportives », correspondant à une contribution aux frais de location et d'installation des structures, aux décors, aux animations, à la sécurité du site et à la communication, vous sera demandé. Un chèque de caution de 250 euros* sera également nécessaire pour garantir le stand.**

La commission chargée d'examiner les candidatures des exposant.e.s se réunira la semaine du 14 septembre. Les exposant.e.s retenu.e.s seront informé.e.s au cours des semaines suivantes.

Si vous souhaitez déposer votre candidature pour cette édition 2026, je vous invite à nous renvoyer au plus tard le **dimanche 6 septembre 2026** le formulaire de candidature ci-joint dûment complété par mail à l'adresse e.artaud@mairie-bruges.fr ou par courrier adressé à :

Monsieur le Maire
Manifestations Municipales - Marché de Noël
Hôtel de Ville, 87 avenue Charles de Gaulle
33523 Bruges Cedex

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes plus cordiales salutations.

Le Maire,
Conseiller métropolitain
Délégué au sport de haut niveau



Frédéric GIRO

*Le règlement sera encaissé à la fin du mois de janvier.

** La collectivité ne pourra être tenue responsable de la non-réalisation des objectifs de ventes des commerçants